

### En 2017, 1,2 % du PIB de prestations chômage dans l'UE et 1,9 % en France

En 2017, les prestations du risque chômage représentent en moyenne 1,2 % du PIB dans l'UE-28 (*graphique 1*). Ces dépenses intègrent les revenus de remplacement et diverses prestations, en espèces ou en nature, fournies individuellement à des personnes privées d'emploi, en sous-emploi ou reprenant un emploi. La Finlande se distingue par un montant de prestations particulièrement élevé (2,2 % du PIB), suivie de la France (1,9 %), la Belgique (1,9 %) et l'Espagne (1,8 %). La Grèce, le Portugal, le Royaume-Uni, et les pays entrés dans l'UE à partir de 2004, hormis Chypre, enregistrent des dépenses de chômage inférieures à 1 % de leur PIB. La hiérarchie des pays est différente si l'on considère le niveau de prestations chômage attribuées en standard de pouvoir d'achat (SPA) par chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT). La France, avec 14 870 SPA par chômeur (soit 15 920 euros), se situe au-dessus de la moyenne de l'UE-28 (9 290 SPA), tout comme la plupart des membres de l'UE-15, à l'exception de l'Espagne, du Royaume-Uni, du Portugal et de la Grèce (tous accordant moins de 6 000 SPA par chômeur). En moyenne dans l'UE-28, les prestations en espèces versées périodiquement (les allocations chômage) représentent plus des trois quarts des prestations du risque chômage, contre 17 % d'indemnités de licenciement et 7 % de prestations en nature. Toutefois, en Autriche, en Suède, en Estonie et au Royaume-Uni, plus d'un quart des prestations sont versées en nature (principalement des formations professionnelles). C'est également le cas au Danemark, qui investit pour près d'un cinquième de ses dépenses dans les services de placement et d'assistance à la recherche d'emploi.

### Une forte diversité des conditions d'indemnisation dans l'UE

Les prestations chômage, notamment les régimes d'indemnisation, dépendent non seulement du nombre de chômeurs, mais également des conditions d'accès, du niveau et de la durée des prestations servies. En France et, depuis 2015, en Italie, les conditions d'accès sont relativement peu strictes. En France, en 2017, il faut avoir travaillé au moins 4 mois au cours des 28 derniers mois ou 36 mois pour les salariés de 53 ans ou plus, tandis qu'en Allemagne le minimum est de 12 mois travaillés durant les 24 derniers mois. En Italie, les conditions d'accès ont été fortement assouplies en 2012, puis à nouveau en 2015 dans le cadre du « *Jobs Act* » du gouvernement Renzi : 3 mois travaillés au cours des 4 dernières années pour avoir accès aux prestations. La durée maximale d'indemnisation peut atteindre 2 ans en Espagne, en Italie, au Danemark ou encore en France pour les moins de 50 ans. Elle est supérieure à trois ans aux Pays-Bas (38 mois) et illimitée (avec dégressivité des allocations) en Belgique. Elle est plus faible en Suède (14 mois, ou 20 en

cas d'enfants à charge), au Royaume-Uni (6 mois, au-delà selon la composition familiale et sous condition de ressources) et en Irlande (9 mois). Au Royaume-Uni et en Irlande, l'allocation est forfaitaire. Dans tous les autres pays, le niveau de l'allocation dépend des salaires antérieurs. De plus, dans certains pays, les droits ouverts sont aussi d'une durée variable selon la durée de cotisation. Ainsi, en France, l'indemnisation minimale est de 4 mois comme en Espagne, tandis qu'elle s'étend sur 14 mois en Suède ou 24 mois au Danemark. Enfin, l'allocation peut être dégressive dans le temps : le taux de remplacement diminue après 6 mois d'indemnisation en Espagne, 4 mois en Italie et 2 mois aux Pays-Bas.

### La baisse du taux de chômage et des prestations se poursuit dans l'UE en 2017

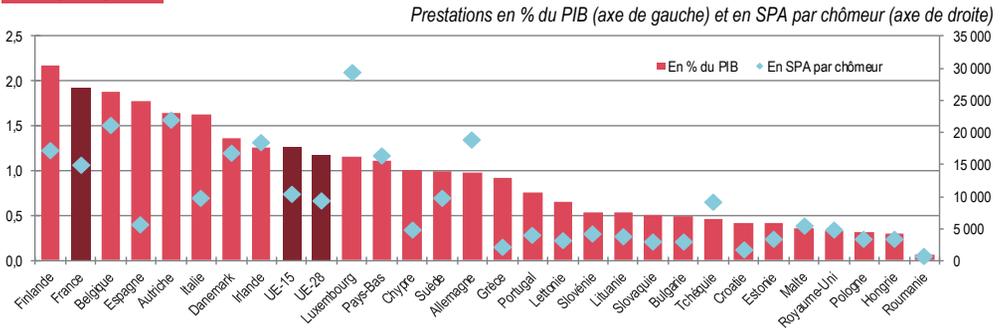
En 2017, le taux de chômage dans l'UE-28 (8 %) poursuit sa décroissance (*graphique 2*) et atteint son niveau le plus bas depuis la crise. Le taux en 2017 reste toutefois supérieur à celui de 2009 en Grèce, en Italie, en Croatie, et à Chypre notamment. Ces pays de l'Europe du Sud font partie des cinq membres de l'UE dont le taux de chômage est supérieur à 10 %. Le dernier, l'Espagne (17,3 % de taux de chômage en 2017), connaissait déjà un taux très élevé en 2009 (18 %).

Entre 2016 et 2017, la totalité des pays de l'UE-28 voient leur taux de chômage diminuer. La baisse est la plus marquée dans les pays de l'Europe du Sud, de plus de 2 points de pourcentage pour l'Espagne, le Portugal et la Grèce. Au cours de la même période, les prestations chômage ne diminuent que très peu dans les pays de l'Europe du Nord (-0,2 point de pourcentage en Finlande, en Suède et au Danemark), ainsi qu'en France, au Royaume-Uni, en Italie et en Allemagne (respectivement de -0,6 point à -0,4 point).

### Une baisse quasi généralisée de l'effort envers les chômeurs, entre 2007 et 2017

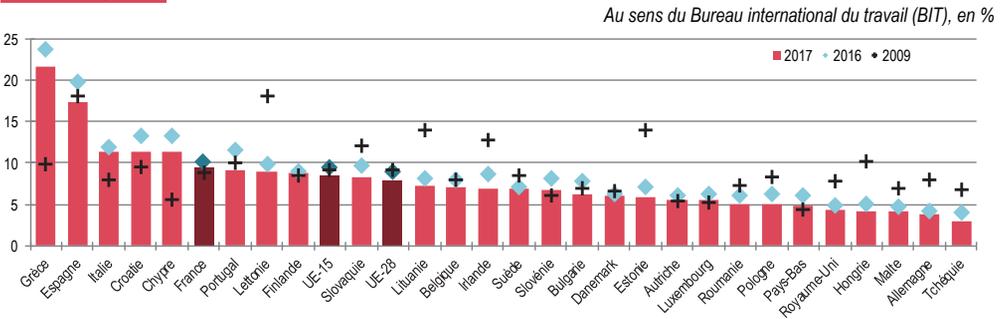
Le début de la décennie 2007-2017 est marqué par la crise et une forte hausse du taux de chômage, qui diminue par la suite. Toutefois, l'effort envers les chômeurs, c'est-à-dire l'évolution des dépenses de chômage non liée à l'augmentation ou la réduction du nombre de chômeurs, diminue dans tous les pays de l'UE-15, sauf en Allemagne, en France et en Autriche (*graphique 3*). En Espagne, une baisse du taux de remplacement entrée en vigueur en 2012 a contribué au fort recul de l'effort relatif. Celui-ci s'explique aussi en partie par la durée et la gravité de la crise : les chômeurs ayant épuisé leurs droits sortent des systèmes d'indemnisation et basculent vers les dispositifs de solidarité, relevant du risque exclusion sociale au sens de Sespros. À partir de 2010, la tendance des réformes est à la maîtrise des montants d'indemnisation (COE, 2015). Toutefois, en Allemagne, malgré une légère croissance de l'effort relatif entre 2007 et 2017 (0,5 point), la baisse du taux de chômage entraîne celle de la part des prestations chômage dans le PIB.

**Graphique 1 Niveau des prestations du risque chômage en 2017**



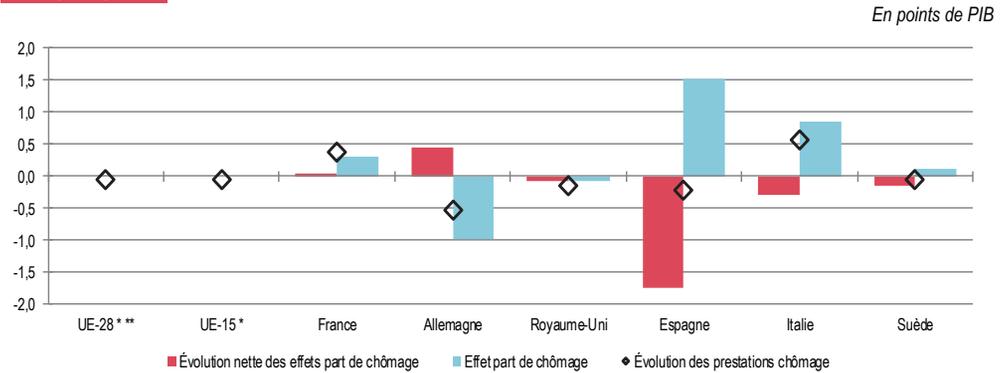
Source > Eurostat, Sespros.

**Graphique 2 Taux de chômage en 2009, 2016 et 2017**



Source > Eurostat, Enquête européenne sur la force de travail (EFT).

**Graphique 3 Composantes de l'évolution des prestations du risque chômage entre 2007 et 2017**



\* La décomposition n'est pas effectuée pour l'UE-15 et l'UE-28 dans la mesure où elle est peu significative pour un regroupement de pays.  
 \*\* L'évolution 2007-2017 de l'UE-28 est recalculée en prenant pour la Croatie la période 2008-2017.

**Note >** Les évolutions pour l'ensemble des pays de l'UE-28 sont disponibles dans les données associées à l'ouvrage sur le site internet de la DREES. Les évolutions sur la dernière année (2016-2017) sont également sur le site internet de la DREES.

**Lecture >** Entre 2007 et 2017, l'évolution des dépenses de chômage dans le PIB en France (+0,4 point de PIB) se décompose de la façon suivante : +0,1 point du fait d'une hausse de l'effort à l'égard des chômeurs et +0,3 point du fait des évolutions du chômage (part des chômeurs dans la population). La formule de décomposition des dépenses est décrite en annexe 4.

Source > Eurostat, Sespros.

**Pour en savoir plus**

- > Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) (2015, novembre). *Les réformes des marchés du travail en Europe*.
- > Ourliac, B. (2017, mai). Comparaisons internationales des régimes d'assurance chômage : quels enseignements ? Dares, Document d'études, 209.
- > Unédic (2016, février). L'indemnisation du chômage en Europe. Unédic, Études.